

Prélature de l'Opus Dei : quelques clés

Le 28 novembre 1982, saint Jean-Paul II a érigé l'Opus Dei en prélature personnelle par la Constitution apostolique "Ut sit". Nous vous proposons quelques textes pour mieux comprendre sa structure juridique et sa mission apostolique.

24/11/2025

- Remise de la bulle « Ut sit » : Le 28 novembre 1982, Jean-Paul II a érigé l'Opus Dei en prélature

personnelle par la constitution apostolique « Ut sit ». La vidéo rappelle la remise de la bulle à Mgr Álvaro del Portillo dans la basilique Saint-Eugène à Rome, le 19 mars 1983.

- Lettre de Mgr del Portillo sur l'érection de l'Opus Dei en prélature (28.XI.1982) Dans cette lettre, le successeur de saint Josémaria expliquait en 1982 que, avec la prélature personnelle, " rien ne change dans l'esprit, les objectifs, les voies apostoliques que nous avons vécues ".
- Le moment est venu de nous lancer vers des objectifs apostoliques audacieux : près de 20 ans après avoir érigé l'Opus Dei en prélature personnelle, saint Jean-Paul II encourageait ses fidèles — laïcs et prêtres — à poursuivre sans

crainte une même mission : évangéliser le monde, chacun selon son état.

- Sur le Motu Proprio "Ad Charisma Tuendum" : Le 14 juillet 2022, le Pape François a modifié les articles V et VI de la Bulle "Ut Sit" avec le Motu Proprio "Ad Charisma Tuendum". Nous vous proposons le texte du Motu Proprio, une lettre du prélat et quelques questions et réponses à son sujet.

La vocation universelle à la sainteté : le pape François a expliqué que la sainteté est un don de Dieu et que tout baptisé peut être un saint.
